

**Objet :**

Projet de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments de l'ancien Bureau d'Information Touristique et Maison des Vins afin d'en faire **un lieu exemplaire** en matière de développement durable, **un lieu ressource, un lieu structurant** répondant aux attentes du territoire, en appui aux labels Vignobles et Découvertes et Pays d'Art et d'Histoire, inscrit en fiche action dans le contrat Petites Villes de demain..- **Demande de subvention**

DECISION n° 20230722

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2020-28 du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir consenties par la Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment :

- Solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public,"

VU la décision n° 20220105 du 31 janvier 2022 portant sur le plan de financement du projet de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments de l'ancien Bureau d'Information Touristique et Maison des Vins,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réajuster le plan de financement,

DECIDE

Vu le programme de travaux à engager,

-DE SOLLICITER une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- du département de Tarn et Garonne,
- de la Région,
- de l'Europe (fonds Leader ou Feder),
- de l'Etat,
- de tout autre organisme public

D'APPOUVER le plan de financement suivant :

Plan de financement projet rénovation du bâtiment

	<u>COUT TOTAL</u>	<u>Europe</u>	<u>Département 82</u>	<u>Région</u>	<u>Etat</u>	<u>Autofinancement</u>
<u>Rénovation bâtiment</u>	610 049 € HT 732 059 € TTC					
<u>Toiture</u>	44 023 € HT 52 828 € TTC					
<u>Maîtrise d'oeuvre</u>	54 400 € HT 65 280 € TTC					
<u>Missions CT et SPS</u>	18 800 € HT 22 560 € TTC					
<u>TOTAL</u>	727 352 € HT 872 822 € TTC	80 000€ HT 96 000€ TTC	93 600 € HT 112 320 € TTC	181 838 € HT 218 206 € TTC	223 726 € HT 268 471 € TTC	148 188 € HT 177 826 € TTC
	100%	11,00%	12,80%	25,00%	30,80%	20,40%

Plan de financement projet scénographie

	<u>COUT TOTAL</u>	<u>Europe</u>	<u>Département 82</u>	<u>Région</u>	<u>Etat</u>	<u>Autofinancement</u>
<u>Scénographie</u>	179 250 € HT 212 100 € TTC					
<u>Honoraires</u>	29 750 € HT 35 700 € TTC					
<u>TOTAL</u>	209 000 € HT 250 800 € TTC	100 000 € HT 120 000 € TTC	4 500 € HT 5 400 € TTC	52 250 € HT 75 240 € TTC		52 250 € HT 56 220 € TTC
	100%	47,80%	2,20%	25,00%		25,00%

Fait à Caussade le 3 juillet 2023

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

